



PRÉFET DU MORBIHAN

DIRECTION DU CABINET ET DE LA SECURITE

Service interministériel de défense et de protection civile

Affaire suivie par : Philippe PELLERIN  
Téléphone : 02.97.54.86.06  
Télécopie : 02.97.54.86.12  
E.mail : philippe.pellerin@morbihan.gouv.fr

**Le préfet du Morbihan**

à

**Mesdames et Messieurs les maires  
du Morbihan**

– Copie à Monsieur le président de  
l'association des maires et des présidents  
d'EPCI du Morbihan

**Objet : Campagne d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.**

Comme chaque année à l'approche des périodes de froid, une recrudescence du nombre de victimes à l'intoxication au monoxyde de carbone est à déplorer.

Les intoxications sont le plus souvent liées à un défaut de fonctionnement sur un appareil à combustion (chaudière, cuisinière ...), un manque d'aération et/ou de ventilation ou encore l'obstruction des grilles d'aération et des conduits de fumée. L'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint et l'utilisation à l'intérieur des locaux de groupes électrogènes demeurent également des causes d'intoxications récurrentes, tout particulièrement, en période de grand froid.

C'est pourquoi, pour éviter ces risques, un certain nombre de gestes de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver.

L'information sur ces gestes simples mais essentiels doit encore être renforcée auprès du public.

Vous trouverez, ci-joint, un dépliant de prévention.

Pour toutes précisions complémentaires, notamment pour l'impression d'affiches, je vous invite à consulter le site Internet suivant :

[http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante\\_environment/monoxyde-carbone/precautions.asp](http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environment/monoxyde-carbone/precautions.asp)

Pour compléter ce dispositif, des spots radios relatifs à la prévention des intoxications au monoxyde de carbone sont diffusés sur les grandes antennes nationales, ainsi que sur quelques radios indépendantes.

Ces actions de prévention ciblent également les établissements recevant du public (ERP). Par conséquent, je vous invite à diffuser ces informations auprès des responsables des ERP durant toute la période hivernale.

Vous constituez un relais important dans la prévention de ces accidents ; aussi, je vous remercie par avance de votre participation à cette action.

À Vannes, le 2<sup>e</sup> OCT. 2016

le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
le Chef du Service Interministériel  
de Défense et de Protection Civile,

Jean-Pierre VAILLANT